



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 29 juillet 2022

GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU

Compte tenu de l'état de la ressource en eau, le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Mesures nouvelles à compter du samedi 30 juillet 2022 à 8 heures :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
EPMP	Marais Vendée (MP5.2)	Vigilance Mesures d'information et/ou de limitation des prélèvements d'irrigation agricole : protocoles de gestion collective de l'EPMP (OUGC)

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 91 / Port. : 06 07 17 33 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

Mesures reconduites :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	Antenne-Rouzille	Coupure Arrêt total des prélèvements pour l'irrigation excepté les cultures dérogatoires autorisées
	Arnoult	Mesures préventives Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 10h à 19h jusqu'au 2 août puis de 9h à 19h
	Seudre aval et moyenne	Alerte renforcée Le volume hebdomadaire est limité à 5 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + Mesures préventives Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 9h à 19h et la nuit du samedi 9h au dimanche 19h
	Gères-Devise	Alerte Renforcée Volume hebdomadaire limité à 5 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + Mesures préventives Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 9h à 19h et le week-end du samedi 9h au lundi 19h
	Seugne Charente aval Bruant	Alerte Volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + Mesures préventives Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 9h à 19h et la nuit du samedi 9h au dimanche 19h
	S5b Marais Sud de Rochefort S5c Marais Nord de Rochefort	Alerte Volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + Mesures préventives Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 9h à 19h + 2 nuits du : - mercredi 9h au jeudi 19h coupure totale de l'irrigation - dimanche 9h au lundi 19h coupure totale de l'irrigation
	Boutonne supra	Crise Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris cultures dérogatoires autorisées
DORDOGNE	Dronne aval aval	Alerte Interdiction des prélèvements pour l'irrigation 2 jours sur 7 : samedi et dimanche
	Isle bassin aval	Alerte renforcée Interdiction des prélèvements pour l'irrigation 5 jours sur 7 : lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 91 / Port. : 06 07 17 33 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
EPMP	Marais Sèvre Niortaise (MP 5.3)	Alerte Réduction de 50 % du volume fractionné à la semaine
	Curé, marais Nord Aunis et Mignon-Courance	Alerte renforcée Interdiction des prélèvements à usage d'irrigation sauf cultures dérogatoires accordées
COGESTEAU	Aume-Couture	Mesures préventives Taux hebdomadaire : 5 % maximum du volume autorisé estival avec interdiction des prélèvements 3 jours sur 7 mercredi, samedi, dimanche
	Né	Coupure Interdiction des prélèvements sauf cultures dérogatoires autorisées

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 91 / Port. : 06 07 17 33 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

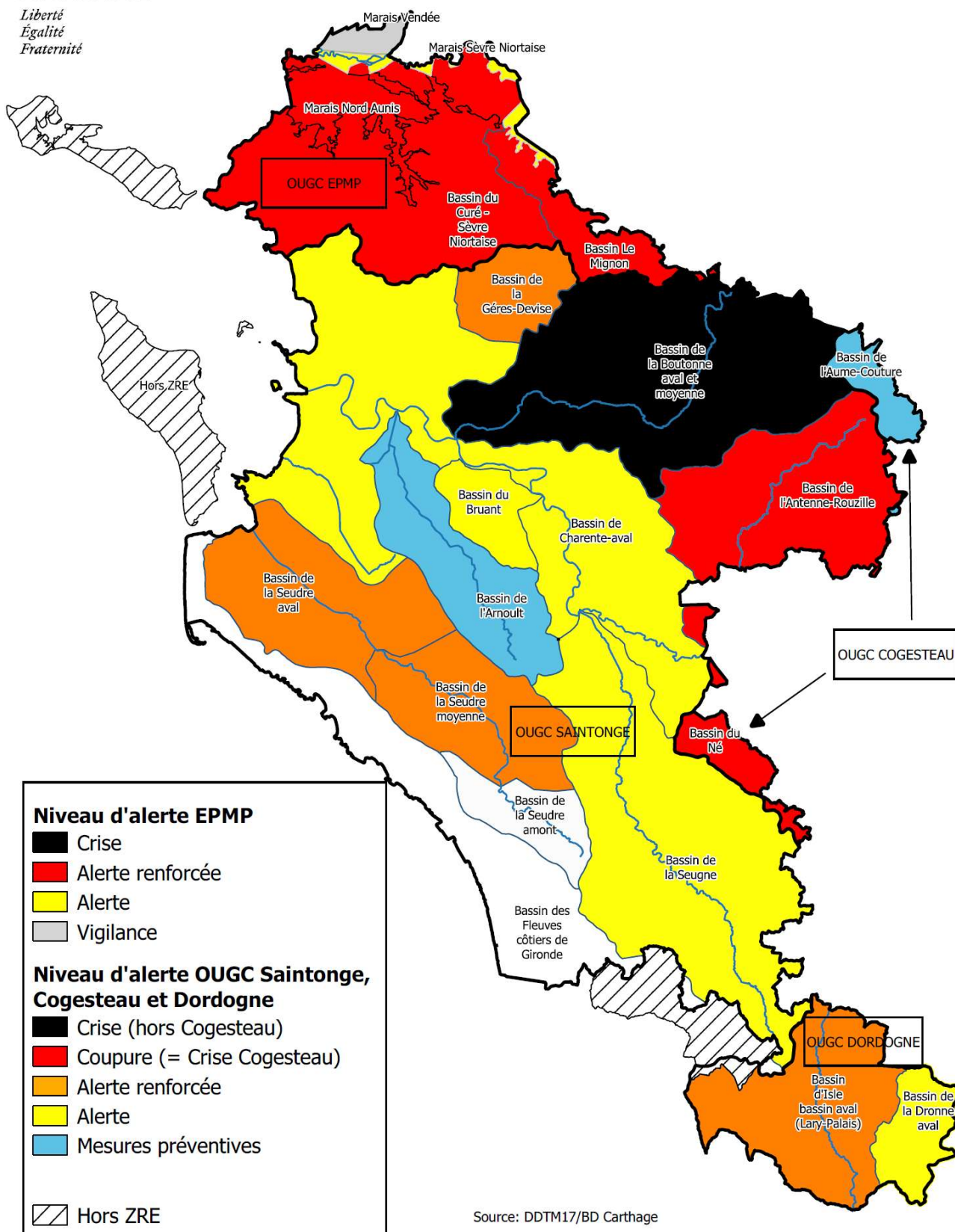
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 30 juillet 2022



Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 91 / Port. : 06 07 17 33 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)